

Procès-verbal du Conseil général

N° 10 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 11 décembre 2025 à 19h30
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Michel Sansonnens (PS), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Demande de crédit d'engagement de 1'180'000 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet ;
6. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2026 ;
7. Demande de crédit d'engagement de 121'000 fr. destiné à financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive ;
8. Budget 2026
9. Demande d'augmentation des ressources en personnel au Service technique et au Service administratif ;
10. Informations du Conseil communal ;
11. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Michel Sansonnens (PS), président : « Bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir chers collègues, bonsoir au Conseil communal, bonsoir au nombreux public, merci d'être là pour écouter la politique locale. C'est le dernier Conseil général de l'année. Avant de passer à l'appel, j'aimerais vous annoncer la validation de l'élection de M. Antonio Tigani comme membre du Conseil général mais qui ce soir est absent. Il appartient au parti Vert'libéral en remplacement de M. Loïc Bonsack. Cette validation a eu lieu en date du 3 novembre. »

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 20. Jeanneret Michel (PLR) |
| 2. Arias José (Vert-e-s) | 21. Jucker Quentin (PLR) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 22. Matile Etienne (PLR) |
| 4. Bornand Alexandre (Vert-e-s) | 23. Meister Yves-Alain (PLR) |
| 5. Brunko Pascal (PS) | 24. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 6. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 25. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) |
| 7. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 26. Nicole Dylan (PS) |
| 8. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 27. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 9. Duvoisin Odile (PS) | 28. Robyr Michel (PLR) |
| 10. Enggist Carmen (PS) | 29. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 11. Farinon Yann (PLR) | 30. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 12. Foresti Luigi (PLR) – suppléant | 31. Rüegger Gustavo (PS) |
| 13. Fornachon Brigitte (PS) | 32. Sansonnens Michel (PS) |
| 14. Garcia Ylana (PS) | 33. Schwendimann Marc (PS) |
| 15. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 34. Soltermann Celia (PLR) |
| 16. Hauert Stéphane (PLR) | 35. Squitieri Christine (PLR) – suppléante |
| 17. Hosner Jürg (PLR) | 36. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Huelin Bertrand (PLR) | 37. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Jeanneret Célia (PS) – suppléante | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Favre Jean-Philippe (PS) | 5. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 2. Landino Debora (PLR) | 6. Tigani Antonio (PVL) |
| 3. Mettill Michael (PS) | 7. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 4. Paz Monica (PS) | |

Absent-e-s :

1. ---

Siège vacant : 0

En conséquence, la majorité absolue est de 19 et la majorité des 2/3 de 25.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Straubhaar Anneline (PS), présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), vice-président
- Collioud Sarah (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

2. Correspondance

Néant.

3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025

L'adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 est mise au vote et acceptée par 35 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant

5. Demande de crédit d'engagement de 1'180'000 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet

Aucun préavis de la Commission des travaux publics et de l'environnement n'est exprimé.

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des infrastructures et de l'énergie a fait une séance commune avec la Commission des travaux publics et de l'environnement. Ce que je peux dire c'est que la Commission a été convaincue sur les risques qui ont été exposés qui sont soit faibles ou soit plutôt à charge du privé. On a aussi été convaincu qu'aucun financement n'était nécessaire de la part de la politique pour financer finalement un problème privé. Dans les discussions d'ordre général finalement, nous n'avons rien à redire au projet et nous recommandons d'accepter le budget à l'unanimité. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une présentation détaillée a été réalisée en présence de M. Manuel Vidal du bureau d'ingénieurs civils VBI et de MM. Jacob Masini et Loïc Lopez de Masini Groupe.

Le Plan spécial a été développé et mis à l'enquête publique en 2008. Il a été sanctionné par le Conseil général et le Conseil d'Etat en 2015. Le plan d'équipement fait intégralement partie du Plan spécial et a de ce fait aussi été sanctionné en 2015. Le règlement du Plan spécial fixe les modalités et la répartition des coûts entre propriétaires privés et la Commune. Ces détails ont été parcourus pour bien comprendre la répartition de ce qui restait à la charge de la Commune. Les répartitions sont claires et bien définies.

Il est aussi précisé par le mandataire que des travaux spéciaux ont été prévus dans les coûts, car le coteau montre des signes de glissement actif. Ces travaux de stabilisation seront supportés à 100 % par les promoteurs. En cas de glissement du terrain, la Commune n'aura aucune charge financière à supporter. Les 260 pieux comptabilisés dans l'appel d'offres serviront à la fondation des murs de soutènement. Le chiffrage des travaux s'est fait avec une marge de 5 % à 10 %, en fonction des éléments métrés. Le devis intègre une réserve raisonnable. En conclusion, le risque de surcoût est évalué comme faible. Les membres de la Commission acceptent l'arrêté par 5 voix et 2 abstentions. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lionel RoCHAT (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts remercient le Conseil communal pour ce projet, en saluant l'effort effectué pour améliorer la liaison piétonne entre le Haut et le Bas, que ce soit pour rapprocher ceux du Haut d'un arrêt de bus dans le Bas (et ainsi favoriser la mobilité douce), ou pour offrir à ceux du Bas une opportunité de se rapprocher du soleil dans le Haut, moyennant un petit effort (mais pas sûr que ça suffise ces jours...), ou tout simplement pour rapprocher ceux du Bas et ceux du Haut. Nous sommes donc entièrement favorables à ce projet.

Nous aimerions cependant rendre attentif le Conseil Communal quant à l'impact de la pollution lumineuse au niveau de ces escaliers, zone riche en faune, nocturne bien entendu, et qu'elle soit du Haut ou du Bas. Nous proposons pour cela d'évaluer, par exemple, un éclairage situé sous la main courante, ou à hauteur des escaliers. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit d'engagement de 1'180'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50100.30 / 61500 pour la part touchant la route de desserte, soit 54'600 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- b) n°50100.14 / 61500 pour la part touchant la liaison piétonne, soit 483'300 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- c) n°50100.37 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 83'900 fr., et amortie au taux de 5 % ;
- d) n°50100.38 / 61500 pour la part touchant à la signalisation routière, soit 2'700 fr., et amortie au taux de 25 % ;
- e) n°50320.26 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 41'900 fr., et amortie au taux de 2 %
- f) n°50320.07 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 347'300 fr., et amortie au taux de 2 %
- g) n°50340.08 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 166'300 fr., et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 34 voix sans opposition.

6. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2026

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, on commence à avoir l'habitude de cette demande et aussi de la proposition la Commission des infrastructures et de l'énergie, sans surprise, nous vous demandons de l'accepter. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, ce crédit annuel répétitif est voté depuis 2019. Le graphique du rapport montre qu'avec un crédit de 150'000 fr., la Commune couvre les dépenses d'entretien du réseau électrique dont la moyenne annuelle se situe à environ 116'000 fr.

En vue de simplifier et réduire le nombre d'arrêtés, Il est demandé de faire une demande de crédit cadre sur deux ou trois ans, possiblement une fois par législature en lieu et place de venir chaque année avec une demande unique. La réponse étant positive, une proposition ira dans ce sens les prochaines années.

Une seconde réflexion s'est portée sur le montant de la demande pour la réduire à 120'000 fr., proche de la moyenne annuelle. Si l'on se réfère à 2023 et 2024, les coûts effectifs excédaient les 150'000 fr., les travaux urgents n'auraient pas pu être engagés. Le montant de 150'000 fr. est donc justifié. Les membres de la Commission acceptent l'arrêté à l'unanimité par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2026.
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.36 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux moyen de 5 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'engagement de 121'000 fr. destiné à financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive

Au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports, M. Dylan Nicole (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la semaine passée, la Commission de la culture, des loisirs et des sports s'est réunie en séance extraordinaire pour traiter uniquement de ce rapport. Il n'y a aucun doute sur la pertinence de celui-ci. Les éclairages de nos terrains de foot ne sont pas modernes, surtout lorsque l'on apprend que les installations actuelles datent de 1993 pour le terrain principal. En plus de faire une économie d'électricité en installant des lumières LED, changer les éclairages de nos terrains est nécessaire. Non seulement les éclairages actuels ne sont pas aux normes de l'ASF, mais aussi les ampoules ne seront plus produites dès 2027. Déjà actuellement, il est compliqué de s'en procurer. Cependant, la Commission s'interroge sur l'utilité de faire les travaux en plusieurs fois. Est-ce que cela nous permettrait réellement de faire une économie ? Néanmoins, malgré cette interrogation, la Commission a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents. Nous vous recommandons d'en faire de même afin que les jeunes de notre Commune n'aient pas à jouer dans le noir. Je vous remercie. »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour la Commission des infrastructures et de l'énergie, il n'y a pas de raison de refuser ce crédit. Nous devons remplacer et moderniser l'éclairage des terrains sportifs, non seulement parce que la norme le veut, mais aussi et surtout pour une raison logistique, et cela a été dit, s'il y a un problème, nous ne pourrions pas nous procurer des ampoules.

Nous sommes convaincus par le côté technique, également par la possibilité d'avoir plusieurs éclairages, un mode entraînement et un mode match, pour diminuer la pollution lumineuse. On a juste demandé à s'assurer que toute la place soit bien éclairée et qu'on puisse cibler l'éclairage afin de ne pas devoir allumer tous les spots si on utilise qu'une partie du terrain.

C'est donc à l'unanimité moins une abstention que nous vous recommandons d'accepter l'arrêté. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le conseiller communal, M. Olivier Rochat, a donné quelques explications argumentant que les installations sont en bout de course et que les ampoules pour l'éclairage ne se fabriquent plus. Il n'en reste actuellement que 5 unités en réserve.

L'économie financière est calculée avec un prix de 35 ct le kWh. La confirmation que ce prix est celui payé par la Commune n'a pas été faite. Les 5'000 fr. d'économies annoncées ne seront potentiellement pas effectifs. Ce crédit n'étant pas budgété, les réflexions se sont aussi portées sur le remplacement de l'installation lumineuse du terrain principal dans un premier temps et de différer d'une année celle du terrain d'entraînement.

Le coût annoncé du crédit tient compte d'un poste « divers et imprévus » de 10 %, soit un montant de 11'000 fr. Pour ce genre de travaux, alors que la vérification statique des socles des mâts a déjà été entreprise, il n'y a aucune raison de prévoir cette réserve. En finalité, la Commission se positionne pour différer cette demande de crédit en 2027 et laisse au Conseil communal le soin de faire une réflexion sur un investissement en deux étapes, terrain principal puis terrain d'entraînement.

Sur le vote de la suppression du poste « divers et imprévus » de la demande de crédit, la Commission s'est exprimée pour par 6 voix et 1 abstention.

Sur le vote de l'arrêté tel que présenté, la demande de crédit est refusée par 6 voix et 1 abstention. Le Conseil communal a finalement adapté son dossier en proposant de différer les travaux du terrain d'entraînement dans un deuxième temps, sans en préciser la durée. Le montant de l'économie potentielle des 5'000 fr. reste maintenu et les divers et imprévus sont inchangés pour un montant de 11'000 fr. La Commission n'ayant qu'un rôle consultatif, chaque conseiller général s'exprimera en prenant en compte ou non l'avis de la Commission. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Olivier RoCHAT (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quelques informations complémentaires avant d'ouvrir le débat. Par rapport au coût de 35 ct par kWh, c'est effectivement bien de cela qu'il s'agit. On arrive à 34,68 ct par kWh, si on veut être précis. Le prix de l'énergie est à 16 ct, auquel il faut ajouter les taxes de consommation, d'acheminement, etc. qu'il faut encore ajouter aux 16 ct de base plus les taxes ménages, donc on arrive bien à 34,68 ct.

Une autre information qui, je l'espère lèvera, une part d'ombre par rapport à ce sujet ! Les économies d'électricité générées par la nouvelle installation bénéficieront directement à la Commune. Les frais liés à la consommation électrique de l'éclairage demeurent, et demeureront, à la charge des utilisateurs des terrains afin d'encourager un usage responsable et économique des installations lumineuses. Afin d'éviter que la diminution de ces coûts ne profite exclusivement aux utilisateurs, le FC Cortaillod, principal utilisateur de l'éclairage, a été informé qu'un loyer spécifique sera introduit pour l'utilisation de ces installations. Ce loyer sera fixé de manière à garantir que les économies futures réalisées grâce aux améliorations énergétiques reviennent prioritairement à la Commune. J'espère que ces explications ont été assez lumineuses. Je vous remercie de votre attention. »

M. Alexandre BORNAND (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à Cortaillod, il y a des personnes pro-foot, il y a aussi des personnes anti-foot. Il y en a même que le foot laisse complètement indifférent. Il y a des gens qui sont « poètes dans l'âme », des comédiens, des musiciens, des magiciens. L'important est que tout ce petit monde trouve sa place, puisse s'accomplir et s'épanouir. Néanmoins, ce qui est sûr, et qui n'est plus à prouver, c'est les bienfaits de l'activité physique en plein air sur notre santé, sur la santé de nos enfants, sur la santé de nos aînés, et donc quelque part sur la santé du village n'est plus à prouver.

Cortaillod a la chance d'avoir plusieurs clubs et sociétés qui proposent pour un coût modeste, et donc facilement accessible à tout type de bourses, des activités sportives en plein air. C'est une richesse pour la Commune et ses habitants. Pour que notre village puisse continuer de profiter de cette offre une fois passé le cap de l'heure d'hiver, et des débuts de soirées de plus en plus précoces, un système d'éclairage n'est, ma foi, pas un luxe.

On peut trouver triste que le support de nos installations lumineuses actuelles se termine et que les pièces et les ampoules viennent à manquer aujourd'hui. Mais est-ce que cela vaut la peine, pour gagner un an ou deux sur les travaux, de risquer un blackout sur nos terrains de sport, ce qui nous pousserait peut-être à faire cette mise à jour dans la précipitation et certainement avec des coûts supplémentaires. On peut aussi voir la chose sous un autre angle et qui est peut-être une belle opportunité : Ces éclairages ont plus de 30 ans. En 30 ans la technologie a beaucoup évolué. Un système à LED est beaucoup moins gourmand en énergie et permet des économies de fonctionnement importantes. Il permet également par un éclairage plus précis, l'utilisation de scénarios pour diminuer la pollution lumineuse.

Et pour finir, nous pensons que le remplacement de l'éclairage de nos terrains de sport s'inscrit totalement dans la modernisation générale de l'éclairage public qu'a entrepris la Commune pour que nos rues soient dotées de lumière intelligente, économique et écologique. J'encourage donc, au nom des Verts, les pros-foot, les anti-foot et ceux que le foot laisse complètement indifférents, à accepter ce crédit. Merci de votre attention et bon vote à tous. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit d'engagement de 121'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50600.18 du chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie au taux de 5 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix contre 2.

8. Budget 2026

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme souvent en fait, il y a des modifications, respectivement ici des informations à apporter.

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, les Autorités cantonales, respectivement le Grand Conseil, ont adopté des mesures en vue de la situation délicate dans laquelle se trouvent l'économie et également les emplois. Il y a une rallonge prévue pour l'aide sociale qui aura comme impact une augmentation de 800'000 fr. à supporter par les communes. On n'a pas reçu de détails, ni sur les comptes qui sont concernés, ni sur le montant exact pour la Commune, mais en faisant une règle de trois, on arrive à peu près à une augmentation des dépenses de 56'000 fr. On vous propose de prendre cela comme conséquence. On ne propose pas de modifier l'arrêté, mais sachez que c'est une dépense supplémentaire pour l'année prochaine. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, M. Olivier Félix (CC) a donné des explications générales sur le budget 2026 qui montre un déficit de 147'000 fr., après de nombreuses années positives grâce à une gestion rigoureuse et quelques recettes exceptionnelles. Les fluctuations les plus significatives sont listées dans son rapport.

Les revenus liés aux impôts communaux diminuent d'environ 70'000 fr. Le taux de la péréquation financière cantonale a été revu à la hausse de 5 % et adopté par le Grand Conseil. Les investissements prévus d'un montant d'environ 3,7 millions de francs respectent le frein à l'endettement. Les perspectives montrent un ralentissement conjoncturel et il faut s'attendre à une période plus difficile avec des conséquences au niveau social et de baisses d'entrées d'impôts.

Les nombreuses questions ont permis de clarifier certaines incompréhensions ou interrogations de la Commission, d'autres ont permis d'adapter le résultat d'exploitation. Les principales modifications apportées ont porté sur le tarif de l'électricité et les frais de chauffage. Les prévisions annoncées dans le plan financier pour les exercices 2027 à 2029 répondent aux règles du MCH2, mais n'apportent pas beaucoup de vision dans le sens où c'est une règle de trois qui est appliquée et donc directement en fonction de la situation de l'exercice de référence. En l'état, il n'apporte pas de réelle vision. Bien que déficitaire par sa valeur nominale, on peut parler d'un budget globalement à l'équilibre avec un écart inférieur à 1 %.

Arrivée à épuisement, la Commission a validé ce budget à l'unanimité par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général et rappelle qu'en cas d'intervention, la page, le numéro du compte doivent être indiqués pour avoir des explications ou des commentaires, voire éventuellement pour les contester.

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a examiné attentivement le budget 2026 présenté par le Conseil communal. Nous saluons le travail effectué et tenons à rappeler une évidence trop souvent occultée : le budget communal n'est pas un simple tableau de chiffres. C'est un instrument politique et un choix de société.

Le budget communal n'est pas le budget d'un ménage. Nous réaffirmons que la gestion d'une collectivité publique ne peut pas être comparée à celle d'un ménage privé. Une commune n'a pas pour mission d'accumuler des excédents, mais de répondre aux besoins de sa population, d'entretenir et développer ses infrastructures et assurer un cadre de vie de qualité. Dans cette perspective, un déficit modéré n'est pas un problème : c'est un outil permettant de maintenir un service public fort et d'anticiper l'avenir.

Une population en croissance. Cortaillod continue de croître : de 4'703 habitants à fin 2022, on passe à 4'807 habitants à fin 2024. Cette progression, supérieure à 100 habitants en deux ans, est le signe d'une commune attractive et dynamique. Mais, cette croissance implique des responsabilités : renforcer les structures d'accueil, moderniser les infrastructures, adapter l'espace public. L'offre de transports publics, encore insuffisante, nécessite une collaboration régionale renforcée.

Le Canton est exposé aux incertitudes économiques internationales. Mais l'investissement public demeure essentiel. Les investissements du budget 2026 — efficacité énergétique, places d'accueil, modernisation administrative, amélioration des conditions de travail — sont nécessaires et visionnaires.

Une situation financière solide : des indicateurs rassurants. La Commune dispose d'un endettement faible, de liquidités suffisantes, d'une capacité d'autofinancement solide et de charges maîtrisées. Les finances sont robustes et permettent d'investir.

Le déficit prévu de 147'000 fr. est maîtrisé et cohérent. Il reflète une volonté d'anticipation et d'investissement pour répondre aux besoins de la population.

En conclusion, le groupe socialiste soutient un budget responsable, ambitieux et tourné vers le bien commun. Nous le voterons à l'unanimité. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts et Verts libéraux souhaitons exprimer nos remerciements au Conseil communal ainsi qu'aux employés communaux. Quel beau projet. Ce budget contient de nombreux éléments pour la population et pour l'environnement. Nous souhaiterions vraiment que tous les habitants de la Commune soient informés des nouveaux éléments pour la population et que l'on puisse tous soutenir nos autorités dans les nouveaux projets qui viennent cette année et nous sommes totalement d'accord avec le parti socialiste pour dire qu'il y a vraiment une vision extrêmement proactive pour la population et souhaitons remercier pour cette nouvelle année. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bravo au Conseil communal de nous présenter un budget 2026 presque équilibré. Le PLR est satisfait qu'il soit possible de partir sur l'année 2026 avec un budget sain, malgré une conjoncture défavorable. En effet, de nombreuses collectivités publiques dans notre entourage collectif peinent à mettre sur pied et voter un budget qui souvent est largement déficitaire ou qui demande de grosses coupes pour rentrer difficilement dans un cadre réglementaire acceptable. Depuis la baisse d'impôts proposée par le PLR il y a dix ans, les budgets, et les comptes en résultant, sont restés équilibrés et celui-ci est dans une lignée similaire. Cela nous réjouit.

Nous remercions vivement le Conseil communal et en particulier le responsable du dicastère pour cette excellente base permettant d'aborder 2026 sereinement. Nous remercions la population et les entreprises de notre beau village pour leurs contributions essentielles et centrales, au moyen de leurs impôts, à la stabilité financière de notre Commune. Bravo et merci.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été exposé dans l'excellent compte-rendu de la Commission financière, mais j'aimerais relever un point qui nous paraît essentiel : d'une part, une bonne partie de notre budget provient des impôts des contribuables personnes physiques ou morales. Beaucoup d'entre eux, tant nos concitoyens que les entreprises, sont dans des situations difficiles et pour beaucoup, les perspectives pour 2026 ne sont pour l'instant, pas très bonnes, voire mauvaises. C'est clair que les dernières nouvelles vont plutôt dans le bon sens, mais les problèmes ont commencé bien avant le 39 %. D'autre part, nous, en tant que Conseil général, avons le pouvoir de voter à la fois des investissements et des dépenses de fonctionnement qui impactent directement les comptes de la Commune pour des durées qui peuvent être très longues. Le PLR tient ici à rappeler notre grande responsabilité dans l'utilisation la plus efficace possible de l'argent de la Commune, donc celui de nos concitoyens et entreprises. Un ajout de dépense de 10'000 fr. par mois, correspond à une dépense récurrente de 120'000 fr. par année ou un investissement de 3 millions de francs, amorti à 4 % (sans les intérêts bancaires) et, finalement, le tout correspond à 0.5 point d'impôts. Il sera important de s'en rappeler en 2026, si nous voulons continuer à pouvoir travailler avec des finances saines à l'avenir et si nous voulons respecter ceux qui alimentent notre budget : les contribuables. Le PLR, en tout cas, travaillera dans cette perspective et nous comptons sur les autres forces politiques de cette salle pour aller dans les mêmes directions. A bon entendeur, salut. Merci. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit du compte 36120.06, p. 39 – Syndicat du Théâtre neuchâtelois. Nous nous permettons de revenir sur cette rubrique pour remercier le Conseil communal de rappeler régulièrement à la population de la Commune de Cortaillod des nombreux avantages qu'elle peut bénéficier grâce à la participation de notre Commune à ce syndicat. L'offre est remarquable ; en plus de la diversité des spectacles, de nombreuses sortes d'abonnements sont à disposition et il y a une réduction sur les places entre 5 % et 25 %. Je vous conseille d'aller voir le site du Théâtre du passage pour les découvrir, si ce n'est pas déjà fait.

Toutefois, nous nous permettons de vous informer qu'il y a un autre avantage dont vous n'avez pas fait mention dans la feuille jaune de novembre dernier : la population des communes qui participent au Syndicat du Théâtre a droit à une réservation des billets en avant-première, soit avant l'ouverture officielle de la billetterie, début septembre. En ayant fait l'expérience cette année, à fin août, certains spectacles étaient déjà complets.

Par conséquent, serait-il possible d'ajouter cet avantage à votre message et de distribuer cette information dans le courant du mois d'août ? Nous vous en remercions par avance. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2026, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :	
Charges d'exploitation	Fr. 21'323'100.-
Revenus d'exploitation	Fr. -20'422'400.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 900'700.-
Charges financières	Fr. 366'700.-
Produits financiers	Fr. -1'184'800.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -818'100.-
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr. 82'600.-
Charges extraordinaires	Fr. 590'000.-
Revenus extraordinaires	Fr. -525'600.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr. 64'400.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr. 147'000.-
b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :	
Dépenses	Fr. 3'687'500.-
Recettes	Fr. -.-
Montant total des crédits d'investissements	Fr. 3'687'500.-

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier	
Dépenses	Fr. 1'541'000.-
Recettes	Fr. -.-
Montant total des dépenses du patrimoine financier	Fr. 1'541'000.-

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, à l'Office des communes et gestion fiduciaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande d'augmentation des ressources en personnel au Service technique et au Service administratif

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, le rapport fournit une description claire du besoin. La demande n'a pas fait grand débat. La Commission relève que la difficulté d'engager les investissements prévus chaque année par manque de ressources a déjà fait l'objet d'échanges depuis quelques années. A noter que les coûts liés à la future demande d'un 0,7 EPT supplémentaire ne sont pas intégrés au budget.

Il est également relevé que la communication de la Commune, particulièrement sur les réseaux sociaux, est de très bonne qualité, mais il faut noter que la personne qui s'en occupe le fait sur ses heures privées, ce qui n'est pas normal. Son travail est salué, mais la situation doit être corrigée, cette tâche devant être assurée par un service communal. Les membres de la Commission acceptent l'arrêté à l'unanimité, par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en remettant en question sur son mode de fonctionnement, chaque entreprise a un potentiel d'amélioration, que ce soit au niveau de la technique de travail ou de flux de communication ou des processus. Chaque entreprise a également des tâches superflues, des tâches pour lesquelles l'application de Pareto satisferait quand même tout le monde. Chaque entreprise a son potentiel de digitalisation. D'ailleurs, la digitalisation, ce n'est pas seulement d'augmenter la productivité et l'efficacité, c'est également se concentrer sur les tâches à haute valeur ajoutée et/ou l'humain est plus au centre. En d'autres termes, c'est d'avoir des employés plus heureux. Ces questions, comme plein d'autres, ce sont des questions que n'importe quel cadre dans le privé poserait avant d'accepter la création d'un nouveau poste. En l'occurrence, ces questions, elles devaient être posées par la politique, et apparemment, rien de tout cela. Je ne suis pas contre l'augmentation de zéro huit pourcent qui est déjà faible et une formalisation et je ne pense pas non plus qu'on va réduire ce 0,7 EPT à zéro, mais je pense qu'avant de demander une augmentation d'impôts, parce que directement ou indirectement, c'est ça ce que cela veut dire, la Commune se doit de poser ces questions. Ce n'est pas qu'une question financière, c'est aussi une question du respect du contribuable et d'image de la fonction publique. A titre personnel, je refuserai la demande tant que ces questions n'auront pas été répondues. Je vous remercie.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'exprime ici en mon nom propre. Les tâches du Service technique sont nombreuses, elles sont d'ailleurs rappelées dans le rapport et, à ma connaissance, elles sont très bien menées et avec compétences. Je proposerais néanmoins d'en rajouter une ou de la renforcer : entamer des discussions pour élaborer des axes de collaboration possibles entre services techniques du Littoral Ouest, du ruisseau de la Vaux (Vaumarcus) à la Serrière (Neuchâtel). Ces axes de collaboration pourraient porter sur une montée en compétences des différents services communaux et également d'améliorer finalement la réponse à la lourdeur administrative demandée et à l'inflation de la législation dans les domaines concernés. Cette collaboration pourrait aussi porter sur une consolidation du service aux usagers, tant les particuliers que les entreprises, et finalement contribuer à une meilleure efficacité globale de ces services. Le but pourrait être de proposer une feuille de route à présenter aux Conseils communaux puis, à terme, aux Conseils généraux. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation du personnel communal de 1,5 EPT, dont 0,8 EPT pour pérenniser le poste créé provisoirement en 2023.
- Article 2 : L'augmentation de cette dotation bénéficie au Service technique et au Service administratif, sur la base d'une répartition décidée par le Conseil communal.
- Article 3 : Les attributions des nouveaux postes seront définies par un cahier des charges établi avant les mises au concours.
- Article 4 : Le Conseil communal fixe les conditions d'engagement.
- Article 5 : La rubrique comptable « 30 – Charges de personnel » du budget de l'exercice 2026 est augmentée de 70'000 fr.
- Article 6 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 32 voix contre 1.

10. Informations du Conseil communal

M. Olivier RoCHAT (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 14 décembre prochain, le nouvel horaire des transports publics va entrer en fonction. Si l'horaire de cette année avait subi une grande transformation, la version 2026 reste assez identique à l'horaire actuel. Toutefois, plusieurs bus de la ligne 613 ont été ajoutés le dimanche soir, ce qui permettra d'avoir des correspondances entre Areuse-Littorail et Cortaillod jusqu'à minuit trente, au lieu de 22h30.

Pour l'horaire 2027, nous travaillons en collaboration avec le Canton et espérons pouvoir ajouter quelques courses sur la ligne 613 et ainsi permettre, aux heures creuses, d'avoir des correspondances assurées trois fois par heures au lieu de deux actuellement.

Une autre information : vous avez lu dans la feuille jaune qu'une nouvelle station de vélos en libre-service avait été ouverte au Carraz, en face du Buffet d'un tram. Nous espérons que celle-ci rencontrera du succès, comme les autres d'ailleurs, et permettra aux habitants du quartier de se rendre à Areuse-Littorail rapidement lorsqu'il n'y a pas de bus, par exemple. Les deux stations en libre-service déjà présentes au petit Cortaillod et à Cort'Agora sont très utilisées. Petite statistique : pour 2025, à mi-septembre, environ 1'600 vélos sont arrivés ou partis depuis le Petit-Cortaillod et, depuis Cort'Agora, il s'agit d'environ 750 vélos arrivés ou partis. Je vous remercie de votre attention. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Nous nous réjouissons de vous revoir rapidement en 2026, en janvier pour certaines commissions et début février pour le premier Conseil général de l'année. Vous avez voté à l'unanimité le budget 2026. J'aimerais profiter ce soir pour remercier tous les employés communaux pour leur travail. Et d'autre part, au terme de cette séance, qui est imminent, un apéritif vous sera servi à l'entrée du collège. Merci. »

11. Divers et réponses aux questions écrites

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous voulions demander si, pour l'année prochaine, il serait possible d'imaginer de compléter l'offre actuelle qui est de subventionner à 10 fr. l'abonnement pour les jeunes pour le Passage, de l'étendre à l'abonnement général culturel, l'AG culturel, pour les jeunes, de faire le même montant de 10 fr. qui permettrait à des jeunes d'avoir accès à plein de spectacles en Suisse romande. Du coup, des accès gratuits à pleins de spectacles en Suisse romande. Merci. »

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, que serait notre Commune sans engagement politique ? Je ne sais pas, c'est une question de rhétorique. J'ose espérer que un peu plus triste, sinon qu'est-ce qu'on fout là ! Mais la politique n'a pas le monopole du service, il y a plein d'autres manières de s'engager et autre question : que serait notre Commune sans la Fête de la vendange de Cortaillod ? Là, je peux répondre, bien plus triste. Ce soir, on a reçu le calendrier des séances du Conseil général. Et puis, cette fois, on prendra probablement autant de temps que pour le crédit pour la rénovation du réseau électrique. Il y a le Conseil général lors du montage des stands de la fête de la vendange donc cette année, enfin l'année prochaine, comme chaque année, il faudra choisir soit on monte les stands, soit on va au Conseil général. Est-ce là quelque chose qui n'a jamais été mis en question ou est-ce qu'il y a des raisons, moi je m'en fiche complètement, mais sur le plan personnel, je trouve cela un peu dommage. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, en prolongation de ce que vient de dire mon collègue, on a effectivement reçu le planning des séances de l'année prochaine. On aime la politique, mais on aime aussi le sport. Vous savez que l'année prochaine, il y a le Mondial 2026 et que la Suisse va jouer contre le Canada le 24 juin quand il y a une séance du Conseil général. Est-ce que l'on peut reporter cette séance ou l'avancer d'un jour. Merci d'y réfléchir. »

M. Lionel Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, cette interpellation est faite au nom des Verts. La sécurité des enfants aux abords des écoles est une préoccupation largement partagée dans les communes suisses, à l'instar de Confignon (GE), Köniz (BE) et Ascona (TI) qui ont mis en place des mesures dites « rues scolaires », interdisant temporairement la circulation motorisée devant les collèges aux heures d'entrée et de sortie. Ces mesures ont pour but de réduire les risques d'accidents, d'améliorer la qualité de vie du quartier, d'encourager la mobilité douce et de réduire les embouteillages aux abords du périmètre scolaire.

A Cortaillod, la circulation devant les collèges demeure dense aux heures de pointes scolaires. La présence d'enfants et de véhicules privés crée des situations parfois très chaotiques, ce qui inquiète parents et habitants. C'est pourquoi, nous souhaitons poser au Conseil communal, les questions suivantes :

1. Une étude sur la possibilité d'interdire temporairement la circulation motorisée devant le collège a-t-elle été envisagée ?
2. Est-ce que le Conseil communal est disposé, suite à la motion demandant l'étude pour un réaménagement de la « Place du Village » et des cours des collèges du Coq-d'Or et des Corneilles, acceptée lors du Conseil général du 9 avril de cette année, à mettre en œuvre une « rue scolaire » à Cortaillod, ce qui comprendrait le périmètre, les horaires, la mise en pratique (présence d'agents ou patrouilleurs scolaires, barrières, signalisation) ainsi que l'impact sur les riverains ?
3. Peut-on envisager la mise en place d'un projet pilote temporaire, pour se faire une opinion sur les effets d'une telle mise en place, ainsi qu'une estimation des coûts ?

Par cette interpellation, nous désirons favoriser un périmètre scolaire sécurisé, calme et plus propice à notre chère mobilité douce. L'expérience positive de Confignon (GE), notamment, montre que des mesures simples peuvent changer de manière significative la vie d'un collège et d'un quartier. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général : « Mesdames et Messieurs, j'aimerais, avant de clore la séance, vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous remercier de votre engagement pour la Commune de Cortaillod à tous les niveaux. Grâce à votre engagement, Cortaillod est une commune où il fait bon vivre. Vous l'avez relevé ce soir et je me plais à le relever aussi. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Michel Sansonnens

Etienne Matile

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz